



Bruxelles, le 10 février 2021

CM 1611/21

CODEC
ECOFIN
REGIO
CADREFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: pawel.zamojski@consilium.europa.eu
codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.42.71

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience [2020/0104 (COD)]
Lancement d'une procédure écrite:
- Adoption de l'acte législatif, et
- Approbation de la déclaration commune

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 10 février 2021 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer:

- 1) si vous êtes d'accord pour adopter le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience, qui figure dans le document PE-CONS 75/20.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

2) si vous êtes d'accord pour approuver le projet de déclaration commune figurant dans le document 5856/21 ADD 1 et sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*, ainsi que la déclaration commune du Parlement européen et de la Commission et les déclarations de la Commission, qui figurent dans le document 5856/21 ADD 2 REV 1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper¹.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil par courrier électronique à l'adresse codecision.adoption@consilium.europa.eu dans les meilleurs délais, et **au plus tard le jeudi 11 février 2021 à 17 heures (heure de Bruxelles)**.

¹ Doc. 5856/21 ADD 2 REV 1.